

Règlement et Fonctionnement

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LA VALLÉE DU BÉDAT

rue d'Aubiat

63118 CéBAZAT

Tél : 04.73.87.43.40

Site : www.cebazat.fr — Culture et école de musique

Courriel : mairie.ecole-de-musique@cebazat.fr

Ouverture au public :

du lundi au jeudi de 14h00 à 18h30 (vend. 16h30)

Direction : Yann Maniez

Elle se partage sur 4 sites :

Cébazat : Sémaphore, rue d'Aubiat

Châteaugay : locaux au-dessus de la poste

Blanzat : La Muscade

Durtol : 17 rue de l'école

Fonctionnement administratif :

Absences

De manière générale, il convient de prévenir les enseignants de votre absence ou de celle de votre enfant. Les mineurs dont les parents n'auront pas averti l'enseignant ou l'administration recevront un courrier leur demandant d'excuser cette absence.

Responsabilités

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la classe afin de s'assurer que le professeur est présent. Les élèves sont sous la responsabilité de l'école uniquement pendant la durée des cours. En dehors des heures de cours, il est vivement conseillé aux parents de ne pas laisser les enfants sans surveillance.

Démission

Au cas où l'élève souhaite arrêter son apprentissage musical en cours d'année, il convient d'en avertir l'établissement par courrier, signé des parents pour les mineurs.

Attention : il n'y a pas de prorata des droits d'inscription en cas d'arrêt en cours d'année.

Sanctions

En cas de mauvaise conduite, d'absences répétées ou de non respect du règlement, le responsable de l'école de musique peut être appelé à renvoyer, temporairement ou définitivement, un élève (mineur ou majeur) après plusieurs avertissements.

Vacances

L'école de musique suit le rythme scolaire. Les cours sont généralement interrompus le samedi après les cours et reprennent le lundi matin.

Facturation

Une facture par foyer est adressée aux familles début novembre. En cas de difficulté, une facilité de paiement est possible sous forme d'un fractionnement en 5 mensualités (voir grille tarifs)

Rappel : toute année commencée est due dans son intégralité.

Les préinscriptions :

Elles ont lieu entre mi-juin et mi-septembre de chaque année. Certains instruments sont soumis à liste d'attente compte tenu du nombre de demandes : les enfants puis adultes (Cébazat, Châteaugay, Blanzat, Nohanent et Durtol) sont prioritaires aux enfants puis adultes de l'extérieur.

Fonctionnement pédagogique :

Les ateliers :

Éveil musical (4, 5 ou 6 ans), cours collectifs.

Les enfants doivent faire leur entrée en moyenne ou grande section de maternelle pour les groupes des 4 et 5 ans, et en CP pour les groupes des 6 ans, au moment de l'inscription à l'école de musique.

Ces ateliers hebdomadaires de 45 minutes permettent d'aborder de manière ludique, les premières notions musicales par l'exploration instrumentale, vocale et corporelle.

Atelier «Parcours de découverte instrumentale»

Réservés aux enfants du primaire (CE1 à CM2), ces ateliers d'une heure hebdomadaire leur offrent la possibilité de découvrir les instruments réunis en quatre grandes familles : les cuivres, les percussions, les bois, les cordes. Au terme d'un parcours d'une année, ces séances auront permis d'aider l'élève dans son choix et ainsi il pourra débiter l'apprentissage approfondi de son instrument dès la rentrée suivante.

Atelier «Musique Assistée par Ordinateur» (MAO) : ouvert aux musiciens de tous niveaux, il permet d'explorer plusieurs fonctions et outils liés à l'informatique musicale.

La composition à proprement parlé : incontournable pour la musique électronique, mais aussi dans le cadre d'une écriture plus conventionnelle. Se fait directement depuis votre ordinateur grâce aux instruments virtuels inclus dans les séquenceurs (les logiciels de composition vous sont fournis).

La notion musicale : créer ou éditer des partitions (ou des tablatures).

L'enregistrement sonore : placement et réglage des micros pour enregistrer une répétition, un concert ou pour créer vos maquettes et ainsi les distribuer en format Cd, Internet

Le traitement sonore : étude de toutes les catégories de filtres et effets sonores afin d'obtenir un mixage et un rendu de haute qualité.

Durée du cours 45 minutes.

L'apprentissage musical :

L'apprentissage musical de base combine des cours de formation musicale théorique (solfège) avec des cours d'instruments et des répétitions d'orchestre, de chœur ou de musique d'ensemble (pratiques collectives).

Pour les élèves venant d'un autre établissement, une évaluation est prévue lors d'un bref entretien pour le solfège et directement au premier cours pour l'instrument.

La formation musicale (solfège) :

Il s'agit de cours hebdomadaires collectifs (15 pers. maxi) de 1h00 à 1h30.

1er cycle : 4 années

2ème cycle : 4 années

Les adultes suivent un cours analogue, plus souple, avec des horaires adaptés.

Pour quasiment tous les cours de solfège, des livres sont nécessaires.

Ils sont mis en vente par l'association Cébaz'Tempo à l'école de musique (Cébazat) la semaine de la rentrée, à des tarifs préférentiels pour ses adhérents.

La formation instrumentale :

Il s'agit de cours hebdomadaires individuels de 30mn ou 45mn, selon le niveau de l'élève :

Initiation : 1 an

1er cycle : 3 à 5 ans

2ème cycle : 3 à 5 ans

3ème cycle : sans limitation

Un cursus «auditeur» permet à certains adultes de suivre un cursus analogue sans examen.

Répétitions avec piano :

Les élèves ont la possibilité de travailler avec un accompagnateur piano, le plus souvent sur les pièces qu'ils préparent pour les auditions, mais aussi tout au long de l'année pour se familiariser avec la musique de chambre.

Les examens :

Tous les enfants (et les adultes qui le souhaitent) sont soumis à des évaluations en solfège et en instrument :

- pour le solfège elles prennent la forme d'un contrôle continu à l'intérieur des cycles. Arrivés à la fin d'un cycle, les élèves passent des épreuves particulières décisives pour leur passage.
- pour l'instrument, les évaluations ont lieu lors des auditions de fin d'année avec un jury extérieur invité. Ces concerts sont ouverts au public.

Les pratiques collectives :

Elles sont obligatoires (ainsi que les concerts et services qui en découlent) pour tous les élèves et font partie intégrante de la formation. Les professeurs inscrivent leurs élèves dès qu'ils jugent que leur niveau instrumental le permet.

Musique d'ensemble :

Chaque professeur organise une séance par semaine pour réunir des élèves en fonction de leur niveau et les préparer à la musique en commun sous forme de duos, trios, quatuors ou plus.

Chorale enfant :

Chaque semaine pendant 45 min les enfants du 1er cycle de formation musicale qui ne sont pas inscrits dans un orchestre participent à la chorale avec un programme adapté.

Les orchestres et ensembles instrumentaux :

Les orchestres d'harmonie (ensembles à vent et percussions) :

Orchestre des Petits (mercredi 15h00-16h15)

Orchestre Junior (mercredi 18h00- 19h30)

Orchestre Adulte (mardi 19h30-21h00)

Orchestre d'Harmonie de la Vallée du Bédât (vendredi 19h00-21h00)

Ensemble de cuivres (jeudi 19h00-20h30)

Ensemble à Cordes (samedi 14h30-16h)

Big Band (grande formation de jazz: lundi 20h30-22h00)

Les concerts :

Scènes à Découvrir :

Les élèves bénéficient de plusieurs scènes ouvertes dans l'année pour présenter une pièce travaillée avec leur professeur.

Concerts de saison à Sémaphore :

Trois concerts par an permettent aux ensembles de l'école de présenter leur programme.

Et aussi mini spectacles, Fête de la Musique, auditions de classes, vernissages d'expositions, concerts de quartiers, dans les écoles, collèges, maisons de retraite...

L'association Cébaz'Tempo suit l'école de musique dans toutes ses activités. Elle a pour objectif de permettre aux élèves et aux parents d'élèves de se rencontrer et ainsi assure un lien social et convivial au sein de l'école.

Multifonction, l'association assure de nombreux services comme l'organisation du concert solidarité, du banquet de la Sainte Cécile ou des sorties détente.

A la fin de chaque audition et des concerts mais aussi durant la Fête de la Musique, Cebaz'Tempo vous invite à un moment de convivialité autour d'un verre pour échanger vos impressions sur les concerts.

Lors de la semaine de rentrée des cours de solfège, des membres de l'association assurent la vente des livres. Là encore, être adhérent permet aux élèves de bénéficier d'un tarif réduit.

Renseignements et adhésions :

Attention : l'adhésion à Cébaz'Tempo est indépendante des droits d'inscription à l'école de musique.

Les deux premières personnes d'une même famille paient 5€ puis le tarif est dégressif.

La période d'adhésion se déroule généralement tout le mois de septembre.

Vous pouvez contacter la présidente de l'association Clara Feracci au 06 32 17 24 85 ou par mail_:

associationcebaztempo@gmail.com.